



Délibération n°2016-12-12-17

Le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier, dans sa séance du 12 décembre 2016, sous la présidence de M. Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier,

Vu le livre VII du Code de l'Éducation,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 9 décembre 2016,

Vu les statuts de l'Université de Montpellier,

Le Directeur Général des Services adjoint chargé des ressources humaines, des affaires budgétaires, de la recherche et des partenariats entendu,

a délibéré :

Objet : Approbation du premier bilan social de l'UM.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres de se prononcer.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 32

Membres n'ayant pas pris part au vote : 2

Suffrages valablement exprimés : 30

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 3

Le premier bilan social de l'UM est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Montpellier, le 13 décembre 2016.

Le Président de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ

Classée au recueil des délibérations sous la référence : 2016-12-12-17-deliberation-ca-um-premier-bilan-social-um.